

**AVIS PUBLIC**

**CHANGEMENT CONCERNANT LA TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, que dès le 5 octobre, en raison de la situation actuelle en lien avec la COVID-19, les séances du conseil municipal de la Ville de Bromont se tiendront sans la présence du public, et ce, jusqu'à nouvel avis.

Il s'agit d'une mesure exceptionnelle dont l'application est temporaire. Cette mesure a pour objectif le respect des règles sanitaires en vigueur, le tout en conformité avec l'arrêté 2020-029.

Comme à l'habitude, la séance du conseil sera webdiffusée sur le site Internet de la Ville de Bromont, sa chaîne Youtube et sa page Facebook.

Les citoyens désirant acheminer leurs questions portant sur l'ordre du jour, pourront le faire par courriel à l'adresse [greffe@bromont.com](mailto:greffe@bromont.com) jusqu'au lundi 5 octobre à 16 h. Toutes les coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone) doivent apparaître dans le courriel afin de contacter les personnes s'il y a lieu. Les citoyens pourront poser des questions pendant la séance en les écrivant dans la section "Commentaires" de la page Facebook de la Ville de Bromont en indiquant le nom complet et celui de la rue, sans quoi les questions ne seront pas traitées. Les questions seront prises en compte jusqu'à ce que la deuxième période de questions débute.

Bromont, ce 29<sup>e</sup> jour de septembre 2020.

La greffière par intérim,



Ève-Marie Préfontaine, avocate  
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques par intérim